

Blainville, le 18 mars 2023

Mémoire présenté au Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) Concernant la modification de la limite du Parc national du Mont-Orford.

Par le présent mémoire, j'aimerais transmettre mon point de vue quant à la possibilité d'exclure le Lac La Roche de l'agrandissement projeté du Parc National du Mont-Orford.

Cette éventualité découlant de l'application arbitraire du droit d'expropriation générant, du même coup, une injustice pour l'ensemble des autres propriétaires.

D'autre part, il est insensé et déraisonnable de créer des zones protégées en laissant des parcelles, enclavées dans celles-ci, qui elles, ne le seraient pas.

De surcroît, la création de Parcs Nationaux ayant pour but, non seulement de préserver des milieux naturels mais également d'offrir la possibilité à la population de bénéficier de ces lieux pour se ressourcer, le simple fait d'en limiter des parcelles est contraire à la vocation de départ.

Espérant que cette commission d'enquête permettra d'éviter qu'une telle situation ne soit, et ne créée, un précédent qui serait pratiquement impossible à éviter au fur et à mesure de l'augmentation des zones protégées projetées dans l'atteinte des objectifs de la CUP15 de décembre 2022. Également, la commission, dans sa décision, devra prendre en compte les frais légaux majeurs, potentiels qu'un tel précédent pourrait causer dans le futur et qui, en bout de ligne, seront assumé par les citoyens.

Jean-Claude Serra, ing.